17

APM22

La protection juridique des majeurs

Créée en 1979, l'APM22 exerce des mesures de protection juridique adultes (sauvegarde de justice, curatelle et tutelle) sur tout le département des Côtes d'Armor.

3 antennes sur le département : Saint-Brieuc, Dinan, Guingamp

32 délégués mandataires judiciaires à la protection des majeurs

26 personnels administratifs en appui des mandataires et 5 responsables de service (protection juridique des majeurs et administratifs)

Plus de 1 700 personnes accompagnées par nos services

Conjointement avec l'ACAP22 et l'UDAF, l'APM22 porte le dispositif d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux : ce dispositif consiste en des réunions publiques, des réunions collectives à la demande des partenaires, des permanences physiques et téléphoniques.

6 Mars 2025 –
De 14h à 16h30

APM22
18 rue parmentier - 22000 Saint-Brieuc

Déroulé

Présentation des mesures de protection
Présentation du dispositif ISTF
Échanges sur les missions du délégué mandataire
Échanges avec une personne accompagnée par l'APM22
Présentation de l'organisation de l'APM22 – Visite des locaux

Contact et inscription

Nathalie STEFANIAK
nstefaniak@apm22.fr
02.96.68.16.91

Date limite inscription: 21 février 2025
Nombre de participants: 15